



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

concours : Troisième concours du CAPET

Section : DESIGN ET MÉTIERS D'ART

Session 2024

Rapport de jury présenté par : Brigitte Flamand, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche (Design - Métiers d'Art – Mode), présidente du jury

SOMMAIRE

Présentation générale du concours et de la session	page 3
Bilan de la session et statistiques	page 4
Rapport de jury de l'épreuve écrite disciplinaire	page 5
Rapport de jury de l'épreuve de leçon	page 9
Rapport de jury de l'épreuve d'entretien	page 14

Les rapports des concours et la présentation des épreuves sont publiés sur le site du ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/> Concours de recrutement du second degré et sur le site national Design & Métiers d'Art : <https://designetmetiersdart.fr/>

Présentation générale du concours et de la session.

Les évaluations des épreuves d'admissibilité par les membres des jurys et l'épreuve orale d'admission se sont déroulées à l'école Boule à Paris. Le directoire du concours remercie monsieur le Proviseur, madame la Provisoire-adjointe, les directeurs délégués aux formations et les agents de l'établissement pour leur accueil. Des conditions de travail très satisfaisantes ont été garanties. L'équipe d'appariteurs a assuré avec bienveillance et sens des responsabilités l'accueil et l'encadrement des candidats admissibles. L'ensemble de ces acteurs et l'accompagnement constant des services de la DGRH du MENJS contribuent au bon déroulement du concours, qu'ils en soient ici vivement remerciés.

Quelques mots de la présidente du concours, madame Brigitte Flamand IGESR

Cette deuxième édition du 3ème Concours du CAPET confirme l'intérêt qu'il représente pour des candidats avec une expérience professionnelle antérieure. Ce vivier différent est une chance supplémentaire pour la filière design & métiers d'art.

Je félicite les candidats lauréats de la session 2024 et j'encourage tous les candidats, ceux qui ont échoué cette année et qui ne doivent pas abandonner et ceux qui se projettent l'année prochaine dans cette courageuse décision.

Je renouvelle mes recommandations de lire avec toute l'attention nécessaire ce rapport.

Chacun pourra y déceler les attendus de chaque épreuve et l'esprit général du concours.

Je fixe pour objectif majeur à tous les candidats de bien mettre à profit leur expérience professionnelle passée. C'est elle qui en priorité nous intéresse et chaque candidat doit faire la démonstration de sa capacité à transformer cette expérience en un réel plus pour nos élèves et nos étudiants.

Chaque candidat doit réfléchir à son positionnement et à la manière judicieuse dont il va transformer ses compétences et savoirs professionnels au service d'une pédagogie concrète et incarnée.

Ce travail de compréhension, transformation et d'adaptation est essentiel pour convaincre le jury du bienfondé de sa démarche et toute l'ambition que le candidat met au service de son projet pédagogique.

J'encourage tous les futurs candidats aux profils multiples de se risquer à cet exercice que nous savons académique, mais lorsque l'authenticité d'un candidat est au rendez-vous et que sa force de conviction dépasse ses fragilités, il parvient à nous convaincre qu'il a bien toutes les bonnes dispositions pour embrasser le métier exigeant de professeur.

Bilan de la session 2024, 3ème concours du CAPET Section DESIGN et MÉTIERS d'ART

Nombre de postes session 2024 : 04

Bilan de l'ADMISSIBILITÉ

Nombre de candidats inscrits : 69

Nombre de candidats non éliminés : 23 Soit : 33,33 % des inscrits.

Moyenne des candidats non éliminés: 8,01 / 20

Moyenne des candidats admissibles : 13,56 / 20

Barre d'admissibilité : 09/20

Nombre de candidats admissibles : 8 Soit : 34,78 % des non éliminés.

Échelonnement des notes de l'admissibilité

notes	01 à 5,5	06 à 9,5	10 à 12,5	13 à 15,5	16 à 18,5	19 à 20
nb candidats	10	5	4	2	2	0

Bilan de l'ADMISSION

Nombre de candidats admissibles : 08

Nombre de candidats non éliminés : 06 Soit : 75% des admissibles.

Nombre de candidats admis sur liste principale : 4 Soit : 66,67 % des non éliminés.

Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : 0

Nombre de candidats admis à titre étranger : 0

Moyenne des candidats non éliminés : 10 / 20

Moyenne des candidats admis sur liste principale : 11,62/ 20

Rappel Nombre de postes : 4

Barre de la liste principale : 11,17 /20

Échelonnement des notes de l'admission

notes	01 à 5,5	06 à 9,5	10 à 12,5	13 à 15,5	16 à 18,5	19 à 20
nb candidats	1	5	2	3	1	0

RAPPORTS DES JURYS PAR ÉPREUVE

Épreuves d'admissibilité

Épreuve écrite disciplinaire

- **Durée : 5 heures**
- **Coefficient : 4**

Rappel du cadre

L'épreuve permet d'apprécier les capacités du candidat à valoriser ses connaissances et ses compétences en design et métiers d'art, à mobiliser ses connaissances en histoire des idées, des techniques et des sociétés et à faire preuve de synthèse et de recul critique.

Le sujet comporte une question associée à deux ou trois documents de toute nature et de sources variées. Le sujet pose une question traitant des enjeux du design et des métiers d'art croisés aux enjeux technologiques, scientifiques et des sciences humaines.

Le candidat est engagé à formaliser sa réflexion par un écrit, éventuellement accompagné de schémas explicatifs. Il est invité à s'appuyer sur les références proposées dans le sujet pour nourrir sa réflexion. Une bibliographie indicative relevant d'approches spécifiques de design et de métiers d'art, destinée à illustrer les questions abordées par cette épreuve et à nourrir la réflexion du candidat, est publiée sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale. Elle est renouvelée tous les trois ans. Cette bibliographie est commune avec celle proposée pour l'épreuve écrite disciplinaire du CAPLP dans la section design et métiers d'art. L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Les objectifs généraux de l'épreuve écrite disciplinaire

L'épreuve écrite disciplinaire est l'unique épreuve de la phase d'admissibilité du troisième concours du CAPET design et métiers d'art. Cette épreuve d'expression écrite exige du candidat de maîtriser les connaissances théoriques et historiques des domaines du design et des métiers d'art, de s'appuyer sur sa culture générale, de faire preuve de compétences d'analyse, de synthèse et de communication.

Cette pluralité de compétences fait partie des compétences des futurs enseignants.

Sont attendus :

- Une appropriation de la thématique et de ses enjeux.
- Un positionnement intellectuel et la pleine conscience des spécificités des domaines du design et des métiers d'art.
- Une analyse et un fil réflexif qui s'appuient tout autant sur les aspects historiques et contemporains de la discipline. Les références plurielles et étayées sont particulièrement examinées.
- Une réflexion construite, balisée et hiérarchisée qui témoigne d'une progression conceptuelle.
- Une méthodologie efficiente, structurée, une qualité de rédaction écrite, une maîtrise de l'orthographe et une clarté de l'expression

« Données /er » / sujet de la session 2024

Le sujet est fondée sur l'association du nom commun « données » compléter par la terminaison du verbe « donner » à l'infinitif. Il s'agit de prendre en compte cette dualité pour structurer l'analyse et définir le cadre. La terminaison « er » en parenthèses peut suggérer une hiérarchie des approches, tout en liant les deux concepts.

Sont proposés également trois documents divergents, aux ouvertures sociétales, techniques, conceptuelles distinctes et complémentaires et représentatifs de certains domaines du design et des métiers d'art.

Le sujet recouvre des notions éthiques telles que celles du traitement des données personnelles, du rôle du numérique, du don et de ses implications pour l'utilisateur et le designer, ainsi que du cycle de vie des artefacts. Tous les documents mettent en avant l'interaction entre usagers et une approche participative, liée à « donner » mais aussi à « données ».

Les candidats doivent équilibrer leur réflexion entre ces deux termes, sans négliger l'un au profit de l'autre. La capacité à adapter sa réflexion, à utiliser une méthodologie appropriée, et à ancrer son propos dans la thématique est évaluée.

Constats généraux de cette session 2024

Le jury constate un niveau méthodologique, analytique, culturel et rédactionnel très hétérogène.

Pour les moins bonnes copies, très nombreuses en cette session, certains écueils peuvent être relevés :

- La pauvreté du champ lexical et syntaxique. Les nombreuses fautes d'orthographe empêchent l'intelligibilité du propos.
- Une thématique fréquemment et trop rapidement évacuée, dès l'introduction.
- Un détournement du sujet au service d'un propos descriptif sans analyse, ni argumentation
- Des réflexions plaquées sans articulation consciente et/ou maîtrisée avec le thème et dont on regrette le manque de recul.
- Une absence de culture des domaines du design et métiers d'art
- Aucun croisement du corpus du sujet.

Pour les meilleures copies, les qualités suivantes ont été remarquées :

- L'analyse repose sur le croisement du thème et du corpus
- Le sujet est contextualisé et des enjeux caractéristiques du design et des métiers d'art sont développés.
- L'expression d'une pensée sensible et singulière articule approche historique et veille sur l'actualité de la discipline.
- L'intelligibilité du propos à travers la rigueur et la progression logique de la réflexion écrite.

Les attendus par critère / les points de vigilance

Critère 1

Rigueur et fertilité des croisements

Sur le plan de la méthode, est attendue une lecture du corpus sous le prisme du thème. Il ne s'agit donc pas de traiter un document après l'autre dans des paragraphes distincts, pour éventuellement les comparer dans un dernier temps.

Il s'agit de désigner de manière explicite des axes de réflexion ouverts dans lesquels le corpus participe à la démonstration.

Le thème est ainsi examiné, au préalable de l'exercice écrit, selon des entrées analytiques divergentes et complémentaires, témoignant de questionnements appropriés. Il est primordial d'appréhender les spécificités de chaque document afin de dégager des similitudes, des divergences, des principes clefs utiles à la définition des enjeux du sujet. Le candidat doit se projeter dans les processus de conception, les usages, les besoins, les contextes d'émergence technique, les innovations, ..., sous des angles variés.

La nature et les légendes des documents servent de tremplins incontournables pour construire l'écrit disciplinaire, pour mieux inviter le candidat à ramifier et à développer des questionnements connexes ambitieux.

L'analyse du corpus conduit à l'énonciation d'une question personnelle qui sous-tend la logique de la réflexion, celle-ci étant ponctuée de micro-questionnements qui en articule la progression. Les transitions favorisent la fluidité de la lecture.

Des sous-parties clairement désignées sont les bienvenues pour spécifier et approfondir les contenus de chaque axe. Elles témoignent d'une pensée structurée et d'une capacité à qualifier le fil réflexif. Aussi, la description des documents ne peut être qu'un préambule synthétique au service de déductions.

Critère 2

Intérêt et réinvestissement des connaissances et des références

On entend par « connaissances », des savoirs généraux relatifs aux process, aux concepts mobilisés, à l'esthétique de la période traitée, aux tendances, aux techniques de mises en œuvre aux sciences humaines, issus pour une part majeure des domaines du design et des Métiers d'Art.

Le terme « références » renvoie à certaines productions choisies de designers et/ou d'artisans.

Dans les deux cas, connaissances et références sont désignées et contextualisées de manière précise.

Quelques références de culture générale (littérature, sociologie, cinéma, arts plastiques...) sont mobilisables et complémentaires.

Il convient donc de focaliser sur les méthodes, les questionnements formels, plastiques, techniques, culturels, ergonomiques, fonctionnels inhérents aux métiers de designer et d'artisan d'art ; et permettre ainsi la mobilisation d'un vocabulaire spécifique.

Le candidat doit démontrer sa capacité à puiser dans la diversité, la richesse et la pluridisciplinarité des domaines. Les choix effectués sont explicités et servent l'approfondissement de la réflexion.

Ils permettent de renforcer les démonstrations, d'ancrer et d'ouvrir les questionnements. Un simple catalogue, aussi fourni soit-il, ne peut suffire.

Critères 3

Pertinence du questionnement et des enjeux soulevés

Ce critère évalue l'aptitude du candidat à mettre en résonance ses connaissances disciplinaires, le sujet, les questions soulevées et son point de vue sur les enjeux et la pratique du design et des métiers d'art.

Trop souvent approximative, la formulation de la/les question(s) soulevée(s) définit pourtant la colonne vertébrale du devoir; sa construction doit être travaillée avec soin.

Un questionnement qui ne reprendrait pas l'énoncé de la thématique ou qui n'y ferait pas explicitement référence, peut conduire au hors sujet. De même, un questionnement interchangeable, adaptable à toute thématique, engage le candidat vers un catalogue de possibles, un inventaire, sans mise en tension des éléments d'analyse appuyés sur le sujet.

Les enjeux soulevés doivent être nécessairement attachés à notre discipline et la définition d'un questionnement permet de circonscrire le propos. Les candidats doivent être conscients que construire une problématique, définir des enjeux, feront partie des compétences essentielles qu'ils devront transmettre aux élèves et aux étudiants.

Critères 4

Efficience du développement et esprit critique

Les bonnes copies définissent des temps clairs dans la construction du propos. Ces temps sont annoncés par un plan, dès l'introduction et son rendus visibles, par des paragraphes distincts sur la copie.

Chaque partie est annoncée par une transition qui assure la fluidité du propos.

A l'intérieur des parties, on retrouve une méthodologie claire s'appuyant sur plusieurs temps :

- annonce de l'idée défendue dans la partie
- analyse croisée des documents au regard de l'idée défendue
- développement du propos, nourri par des nouvelles notions et articulations avec des contenus disciplinaires.

La conclusion est une étape très souvent mal gérée. Parfois écourtée, parfois redondante avec l'introduction, la conclusion nie toute évolution dans la réflexion, toute distance à l'issue du développement. Faut-il rappeler que la conclusion peut être une synthèse des déductions et offrir une ouverture au travers d'une question complémentaire, caractéristique de la culture artistique, technique, économique, professionnelle du champ de design et des métiers d'art ?

Les bonnes copies affirment un parti-pris et une réflexion critique : un regard singulier et expert traverse le thème et son corpus et soulève des hypothèses de réflexion.

Les moins bonnes copies sont descriptives. L'analyse n'est pas assez approfondie et ne prennent pas en compte la fonction des documents dans le corpus.

Il doit y avoir une progression dans le propos, une remise en doute des questions posées dans l'introduction. L'analyse pertinente des documents doit permettre aux candidats de repenser leurs positions et de fait, au moment de la conclusion, d'ouvrir le champ réflexif.

Critères 5

Lisibilité, clarté, précision et structure de l'écrit

La clarté de la réflexion s'opère à travers la précision du vocabulaire et l'efficacité de la syntaxe, de l'orthographe et de la formulation.

La complexité des informations et des argumentations rend nécessaire de souligner les logiques de chaque partie du texte, de chaque séquence de la pensée. Les liens de cause à effet, les articulations hiérarchiques sont exprimés par les connecteurs logiques qui rendent visible la progression de la réflexion.

Ce critère renvoie ainsi principalement à la maîtrise de la langue française à des fins de communication.

Épreuves d'admission

Épreuve de leçon

- **Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 30 minutes maximum ; entretien : 30 minutes maximum)**
- **Coefficient : 5**

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques.

Cette épreuve impose un objectif pédagogique et un niveau de classe donné relevant du cycle "sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)" du lycée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à justifier ses choix liés à ses maîtrises professionnelles, à mettre en évidence les informations, données et résultats issues des investigations conduites pendant le temps de préparation qui lui ont permis de construire sa séance d'enseignement et à présenter celle-ci au jury.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de sa séance, notamment dans sa cohérence et son articulation au sein d'une séquence de formation pour atteindre les objectifs de formation assignés par les programmes.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Du fait de leur expérience personnelle propre à un domaine ou à un territoire, les candidats du troisième concours du CAPET design et métiers d'art présentent des profils à compétences spécifiques variés. Les savoirs acquis en entreprise et sur le terrain peuvent être transférés dans le cadre de l'épreuve de leçon et en constituer ainsi un des points forts.

Si certains candidats ont bien appréhendé les enjeux de cette épreuve et de l'enseignement en cycle STD2A, d'autres semblent en méconnaître les contours et ont développé des approches superficielles peu opérantes.

Se positionner en tant que futur enseignant, construire une séance et séquence de cours exige du recul sur les enjeux et la pratique en design et métiers d'art. L'exercice consiste à expliquer comment l'ingénierie pédagogique est pensée et se déploie de façon structurée.

Ce rapport s'appuie sur les attendus de l'épreuve de leçon : analyse, investigation, séance pédagogique, présentation orale et échanges.

En amont de l'épreuve de leçon, il est conseillé d'exercer et de consolider un ensemble de connaissances et de compétences :

- Maîtriser les références incontournables de la culture disciplinaire historique et contemporaine ainsi que les méthodologies et ressources des pratiques de projets en design et métiers d'art.
- Connaître les textes réglementaires disciplinaires : le référentiel de seconde création et culture design, du cycle STD2A et de DNMADE afin d'appréhender les objectifs et les attentes pour chaque niveau de classe ainsi que les logiques de cycles et de diplôme.
- Comprendre les logiques de conception et d'analyse de séances et séquences pédagogiques. Un futur enseignant en design et métiers d'art vise la mise en œuvre de situations pédagogiques stimulantes, pour susciter adhésion et motivation chez les élèves et les étudiants, pour leur donner envie d'en apprendre plus.

[\(https://eduscol.education.fr/\)](https://eduscol.education.fr/)

PARTIE 1 - Temps en loge (4h) :

Le temps de loge d'une durée de 4h permet au candidat de comprendre et de s'approprier le sujet. Il est préconisé de s'attacher à la lecture des documents car les contenus de l'énoncé du sujet et le corpus de documents visuels sont capitaux. Ces éléments d'information sont à considérer comme des leviers pour guider, structurer et enclencher la réflexion pédagogique.

Les conditions de préparation de l'oral de 4h donnent l'occasion aux candidats de réaliser des supports de communication au format A3 qui viennent appuyer les propos dès lors qu'ils sont explicites et lisibles à distance. Ce type de communication est inhérent aux domaines du design et des métiers d'art. L'usage de croquis didactiques, de tableaux, de planning, de schémas souligne la construction méthodique de la séance au sein de la séquence.

Afin d'éviter l'écueil d'une dérive vers le hors sujet par associations et glissements successifs, il est conseillé de vérifier la validité des propositions pédagogiques au regard du thème, de l'objectif et du niveau de classe donné, au fur et à mesure du temps de préparation. Structurer un projet pédagogique pour une classe d'environ 35 élèves en STD2A, par exemple, exige du recul, une mobilité d'esprit afin d'opérer les liens entre la proposition de déploiement pédagogique et le sujet et afin d'en valider les apports. Il est contreproductif de plaquer une séance préétablie sans tenir compte de la thématique et de l'objectif.

Partie 2 - Présentation orale (30mn)

L'analyse

Le jury tient à préciser que l'épreuve de leçon n'est pas le double de l'épreuve écrite disciplinaire de la phase d'admissibilité. Le thème et l'objectif pédagogiques sont ici posés. Le corpus est matière à réflexion pour proposer des orientations pédagogiques, en témoignant de distance critique.

Durant les phases d'analyse et d'investigation du sujet, le candidat est invité à se saisir de la thématique et des objectifs de la séance au regard d'un niveau de classe, qui peut relever de la seconde CCD à la terminale STD2A.

Le thème définit un territoire d'exploration. OUTILS et DONNER À VOIR sont les thèmes de la session 2024.

Ces termes doivent être définis et guider l'analyse et la réflexion. Afin d'éviter de les détourner ou de les substituer, il est nécessaire de comprendre que ces termes ouvrent sur des notions que le candidat éclaire par l'analyse croisée du corpus, ses propositions de références et les questionnements qu'il dégage.

La phase d'analyse ne consiste pas à décrire, mais bien à confronter. Les trois références, tout comme le thème, sont à appréhender dans leur dimension critique. Elles constituent le socle d'une réflexion pédagogique dans les domaines du design et des métiers d'arts. Les références personnelles, historiques ou contemporaines, peuvent éclairer, soutenir le propos, ou peuvent servir la séance ou la séquence à venir. C'est pourquoi, ces références doivent être choisies, elles ne font pas catalogue et ne sont ni plaquées, ni déconnectées de la réflexion. Certaines références majeures sont parfois énoncées de manière approximative, dénotant ainsi un manque de maîtrise et de rigueur. Or, ces repères culturels témoignent de l'activité de veille disciplinaire essentielle au métier de professeur.

Les arguments issus de l'analyse du corpus, les références personnelles maîtrisées nourrissent le fil logique de la réflexion qui se structure en considérant l'objectif pédagogique imposé et le référentiel du niveau de classe désigné dans le sujet. Les enjeux pédagogiques et les contextes d'apprentissage identifiés précèdent et justifient la conception du dispositif pédagogique.

Les phases d'analyse, d'investigation et de conception de la séance pédagogique sont ainsi mises en tension et proposées de manière explicite.

De manière concrète, le jury conseille au candidat de limiter le temps de présentation orale de la phase d'analyse à un tiers du temps maximum de la soutenance, le projet pédagogique ayant une valeur centrale de cette épreuve de leçon.

L'investigation

L'investigation est la phase de recherche pédagogique. La connaissance du cycle STD2A et une approche ouverte de différents champs du design et des métiers d'art doivent nourrir l'exploration pédagogique.

Toutefois, décliner des pistes pédagogiques dans une large diversité des domaines est une dérive qui conduit à effectuer des énumérations et à préétablir des propositions maladroitement, sans lien évident avec le sujet et l'objectif de séance. Aussi, il est conseillé de resserrer les pistes d'investigation en les évaluant au regard des besoins actuels, des contextes et en visant le bien-fondé du dispositif pédagogique.

Le jury a pu apprécier la capacité des meilleurs candidats à proposer des séquences et des projets pédagogiques approfondis et à déployer des méthodologies et des outils divers en un temps très limité. Ils repèrent la progression annuelle, informent les prérequis et les compétences visées. Ils font la démonstration d'une connaissance des enjeux d'un enseignement en STD2A. L'implication des différents pôles d'enseignement que sont la démarche de projet, la pratique en arts visuels, la culture design et la technologie, est prise en compte. On regrette toutefois que l'interdisciplinarité, le dialogue avec les matières générales, soient peu présents.

La séance pédagogique

Cette partie de l'oral est dédiée au développement de la séance. Celle-ci doit être pensée selon la définition du champ disciplinaire abordé et, au sein de la séquence proposée.

Les candidats sont invités à en détailler le contenu et la structure : objectif principal visé, objectifs intermédiaires, situations d'apprentissage, organisation matérielle et spatiale, moyens, matériaux et mode d'exploration, de représentation, évaluation.

L'objectif de séance est posé dans le sujet. Voici les objectifs de cette session :

- Inciter les élèves à s'engager activement et efficacement dans le projet en mettant en œuvre des outils et des méthodes spécifiques.
- Engager les élèves à adopter une posture critique, ancrée dans le monde contemporain.
-

Le candidat, en tant que futur enseignant, doit témoigner de ses capacités à gérer un groupe, créer des temps d'exercice et d'apports théoriques, mesurer les prérequis nécessaires à la réalisation de la séance. Le jury a pu apprécier l'usage d'échéanciers ou de plannings afin de mieux situer la séance dans une séquence et dans la temporalité de l'année. Quelques croquis didactiques et tableaux ont pour qualité de communiquer

efficacement les apports des divers enseignements ou partenaires, de situer et d'expliquer les dispositifs spatiaux.

L'élève, le groupe classe sont au cœur du projet et des objectifs pédagogiques. Le candidat doit pouvoir imaginer et se projeter dans les échanges, les interrogations, les incompréhensions vécues par les élèves. Il doit avoir conscience du public avec lequel il va travailler et interagir et adapter son discours en conséquence. Il doit être dans la posture d'un enseignant qui accompagne et se questionne sur le bénéfice que va pouvoir retirer l'élève du dispositif pédagogique.

Le jury constate que la question de l'évaluation et de ses modalités reste un point perfectible, trop souvent négligée ou évoquée succinctement. Or, l'articulation entre les attentes pédagogiques et l'évaluation est essentielle. Une approche construite de l'évaluation démontre l'adaptation cohérente d'un projet à un niveau de classe. Un enseignant doit être en mesure d'accompagner, de guider, d'encadrer, de stimuler sa classe dans l'objectif visé, et l'évaluation est une fonction importante de l'enseignement.

Aussi, les évaluations formatives, au travers de rendus divers, sont des temps jalons pour vérifier, réajuster la compréhension des objectifs aussi bien au niveau individuel que collectif.

Quelques écueils repérés en cette session :

- Une confusion entre objectifs de séance et la demande formulée aux élèves
- La finalité de la séance qui aboutit à un « produit fini ». Il est bon de placer la séance dans un continuum pédagogique et de relever les méthodologies et les processus qui sont au cœur des apprentissages.
- Des niveaux de classe mal ciblés en raison d'une ambition démesurée ou d'une approche dogmatique.
- Des séances déconnectées du contexte d'enseignement général : lien aux autres pôles, transversalité, contraintes des épreuves du baccalauréat et de l'orientation pour la classe de terminale, travail en équipe.
- Une méconnaissance des outils mis en œuvre. Or, les moyens mis à la disposition des élèves doivent être détaillés et appréhendés dans leur condition d'exercice.
- Des intervenants extérieurs qui assurent la prise en charge de la séance. Le candidat doit bien prendre conscience de son rôle au sein de la classe et affirmer son investissement et son statut d'enseignant.
- De propositions évasives laissant les élèves livrés à eux-mêmes, alors que le futur enseignant doit présenter comment il peut guider, encadrer, être l'initiateur d'éléments et de dispositifs stimulants pour sa classe.

De manière concrète, le jury conseille au candidat de consacrer à minima un tiers de la soutenance à la séance pédagogique.

PARTIE 3 - Temps d'échange (30mn) :

Les candidats ne doivent pas être désarçonnés par des questions du jury mettant apparemment en cause les fondements de leur leçon. Ils doivent anticiper des questions telles que : Le projet est-il vraiment réalisable ? - Interroge-t-il un besoin réel ? - Que devient ce qui est produit ? – Est-il « légitime » ?

Le jury regrette que certains candidats s'enferment dans leur proposition et refusent toute discussion.

Or, le jury est bienveillant : il est conscient que le temps imparti à la préparation est court pour construire une séquence dans tous ces détails. L'échange permet alors de suppléer à des oublis dans la préparation. Cette phase pourrait être assimilée à une réunion d'équipe pédagogique permettant de faire évoluer un projet, de le questionner, de prendre du recul dans un esprit collaboratif. Ce temps permet de préciser, d'affirmer les points de vue, voire de prolonger la séquence ou d'approfondir les intentions. L'échange doit donc être un temps opportun pour montrer sa mobilité d'esprit, son engagement, sa motivation.

Épreuve d'entretien

- **Durée : 35 minutes**
- **Coefficient : 3**

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- *s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)*
- *faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.*

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de [l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique](#), selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Depuis la session 2023, le troisième concours rend possible d'intégrer le corps professoral à tous ceux qui ont au moins cinq ans d'expériences professionnelles accomplies dans le cadre de contrats de droit privé, sans condition de diplôme.

Dans ce cadre, le jury a observé positivement la grande diversité des profils professionnels et académiques des candidats, ainsi que la variété de leurs spécialités en design et métiers d'art. Pour certains d'entre eux, une expérience d'enseignement dans le champ des arts appliqués, a été facteur de motivations.

Le jury a pu constater, de la part des candidats, une bonne gestion des modalités de déroulement de l'entretien et de ses temporalités tout en regrettant que la connaissance des référentiels disciplinaires soit par certains comptée comme accessoire.

Cette épreuve, rappelons-le, a pour objectif de discerner chez les candidats leur aptitude à révéler leur capacité d'analyse et de prise de distance face à des situations concrètes, en adoptant une posture pédagogique et éducative, et ce dans un environnement scolaire réglementaire, celui des formations relevant du design et des métiers d'art STD2A. Le cycle pré bac est parfois méconnu par certains candidats qui se projettent exclusivement sur le cycle DNMADE-DSAA. Les situations s'inscrivent en effet dans un écosystème éducatif et visent à percevoir la bonne connaissance du candidat de ses modalités d'actions dans ce contexte qui englobe le lycée et l'enseignement supérieur.

Déroulement

Comme il est rappelé en introduction dans le règlement de l'épreuve, l'entretien dure 35mn et est constitué deux parties (a et b):

- a) *Présentation par le candidat, des éléments de son parcours et ses expériences - 5mn de présentation + 10 minutes d'échanges.*

b) La deuxième partie de l'épreuve soumet le candidat à deux situations professionnelles, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la communauté éducative - 10mn par situation, soit 20 mn au total.

Le jury tient à rappeler qu'aucun dispositif chronométrique n'est autorisé (montre connectée, téléphone mobile, chronographe) et que tout appareil électronique doit demeurer éteint durant l'épreuve. Le jury se réserve le droit, si nécessaire, de rappeler le temps écoulé lors de d'entretien.

Présentation de l'expérience professionnelle

Ce qui est attendu de la part des candidats :

- La capacité à projeter le contenu de l'expérience professionnelle dans une pratique d'enseignement. C'est à dire savoir identifier puis valoriser ses compétences dans le but d'une transposition prête à nourrir une situation d'enseignement, ouverte et mobile en design et métiers d'art, et plus particulièrement en STD2A, en tenant compte d'un niveau de classe, de la pluralité des enjeux d'enseignement et de la diversité des environnements pédagogiques.
- La capacité à faire part de sa motivation, de son engagement et de ses qualités relationnelles.
- La capacité à prendre en compte les valeurs de la République et des exigences du service public de l'éducation.

Le jury remarque une bonne préparation quant à la gestion du temps et un respect des 5 minutes de présentation (pleinement investie pour les meilleurs), mais souligne l'importance d'une bonne rédaction de la fiche individuelle de renseignements. Cette fiche, devant parvenir à la commission du concours dans les délais indiqués, est consultée préalablement par le jury et durant le déroulement de l'épreuve. Elle permet de repérer ce que le candidat distingue à l'oral de son parcours, de ses expériences, comme potentiels leviers pédagogiques. En effet, les candidats qui ont le mieux réussi ont su, lors de la présentation du parcours, adopter un énoncé clair (l'annonce d'un plan, même sommaire, peut permettre de donner une structure au contenu) et surtout mettre en relief les expériences et les compétences ou les enjeux transférables à l'exercice du métier d'enseignant sans ambiguïté au besoin en s'appuyant sur des exemples succincts mais précis. Une articulation entre expérience(s) personnelle(s) et pratiques pédagogiques (expérimentales, analytiques, didactiques...) est attendue.

Les candidats ayant le mieux répondu aux attendus de l'épreuve ont su :

- Exposer clairement et de manière synthétique leur parcours de formation, leurs expériences et/ou chemin professionnel non pas nécessairement de façon linéaire, exhaustive et chronologique, pour valoriser des savoir-faire et savoir-être transférables à l'enseignement.
- Prendre en compte la dimension humaine et collaborative.
- Faire état d'une pratique personnelle sincère et d'une adaptabilité pour se positionner face à des situations diverses d'enseignement.
- Faire preuve d'une agilité intellectuelle pour établir les liens possibles et transposer une expérience personnelle en un élément pédagogique moteur (de la pratique à la théorie ou inversement).

Cette première partie consistant à présenter son parcours (cursus scolaire, expérience professionnelle, ...) ne peut se satisfaire d'un inventaire purement listé et factuel. Aussi, les candidats sont-ils invités, lors de ces 5 premières minutes de présentation, à faire valoir leurs expériences au profit d'une pratique d'enseignement en design et métiers d'art, plus particulièrement en STD2A.

Il est souhaité que les candidats s'attachent à articuler leurs connaissances aux attendus de la filière STD2A (au sein des pôles de technologie, ATC, démarche créative, pratique en arts visuels, ...) et démontrer ainsi sa polyvalence et adaptabilité, qualités déterminantes pour tout enseignant en design et métiers d'art.

Ces exemples, sans être directifs ni exhaustifs, doivent permettre au candidat de valoriser ce qu'il juge transférable dans sa future pratique d'enseignant en s'appuyant sur son vécu, ses savoirs et ses compétences.

Situations 1 & 2

Deux situations différentes et ouvertes en lien avec l'enseignement, puis, la vie scolaire (contexte et événement associé) sont tour à tour soumises au candidat et visent à évaluer la réactivité du candidat. En situation réelle, l'enseignant doit être alerte et prompt à réagir. De ce fait, le candidat doit rester en situation d'interaction directe (pas de temps de préparation). Le jury conseille au candidat de relever les aspects marquants de la situation, de les reformuler pour mieux les cerner et d'en comprendre les enjeux principaux.

Les situations proposées par le jury, formulées sous forme orale, sont simplifiées et épurées pour permettre une meilleure appropriation, le candidat pourra ainsi mieux interroger la situation et la préciser. Ces situations s'inspirent cependant d'évènements réels et vécus et soulèvent des questions à la fois éthiques et réglementaires, relatives aux droits et obligations des fonctionnaires, aux exigences du service public de l'éducation, au sein des valeurs de la République. Si des connaissances du système éducatif sont clairement attendues autour de ces thèmes (les acteurs principaux, rôle et fonction), le jury attend des candidats qu'ils ne se satisfassent pas de réponses purement réglementaires à travers un énoncé récité des textes officiels. Elles s'inscrivent dans un cadre légal de la mission d'enseignement dans lequel il faut connaître les leviers décisionnels :

- Mission de l'enseignant au cœur du système scolaire et institutionnel
 - Sa place, son rôle, ses obligations mais aussi les limites légales de son action
- en prenant en compte l'âge des élèves et les enjeux liés à la vie au lycée et au parcours d'orientation
- Le lien « classe – équipe pédagogique – institution »

Les candidats sont en effet davantage invités à présenter leur raisonnement en s'appuyant sur ces valeurs, afin de formuler plusieurs hypothèses. Il s'agit bien de porter sur ces situations une appréciation instruite, réfléchie et argumentée, débouchant sur des préconisations précises: quelles logiques de réponse au regard des principes, des valeurs et des règles qui sont celles de la République et du service public en matière d'éducation ?

Lors de l'échange, le jury n'attend pas de "bonne réponse", même si certains principes apparaissent incontournables, mais plutôt une cohérence dans le cheminement de la réflexion, du pragmatisme plutôt que des réponses trop protocolaires ou trop mécaniques.

Les exemples proposés illustrent des situations ouvertes, le candidat doit par conséquent se montrer mobile et prendre en compte la situation comprenant les différents acteurs : élèves, équipe éducative dans son ensemble, partenaires.

Une faculté de jugement et de recul face aux situations est attendue, c'est à dire à être capable de reformuler par exemple la question afin d'en dégager les principes et enjeux majeurs. Mettant ainsi en relief les éléments essentiels, les meilleurs candidats ont su apprécier une situation parfois complexe sans tomber dans une vision lacunaire ou stéréotypée. Quelques candidats ont même eu le souci de mieux définir certains des termes de la question dans une volonté manifeste de mieux caractériser la situation, attitude propice à la bonne conduite d'une activité d'enseignement.

Néanmoins, l'essentiel de cette partie de l'épreuve sollicite chez le candidat sa capacité de jugement à propos de situations professionnelles souvent délicates. C'est pourquoi, dans ce cadre, les candidats sont invités à formuler des propositions d'action de nature à répondre aux problèmes qu'ils ont identifiés.

Les meilleurs candidats savent analyser ces situations et les élargir aux enjeux que celles-ci soulèvent (pédagogiques, éducatifs, relationnels, institutionnels, familiaux, scolaires, extra-scolaires...). Les candidats les moins mobiles se sont en revanche enfermés dans une réponse exclusive et monolithique, parfois technique, occultant une partie de la question ou pensant d'apparence que le jury attend une solution unique et préétablie.

Le jury pense important de préciser qu'il a cherché à repérer, à travers ces situations, de futurs enseignants mesurés, nuancés, pondérés, envisageant des réponses multiples s'inscrivant dans le cadre institutionnel. Le jury a ainsi valorisé les candidats se questionnant sur le rôle et le champ d'action d'un enseignant (d'un point de vue légal, déontologique, éthique, mais aussi du point de vue de ses responsabilités), n'hésitant pas à construire des réponses dans une dynamique d'équipe (transdisciplinaire, en lien avec les différents personnels de l'établissement, voire même académique). À ce titre, une analyse ouverte, perspicace et réceptive des situations proposées permet de faire la démonstration d'une bonne capacité d'analyse, d'une attitude ouverte, juste et nuancée, et cela dans le cadre réglementaire de la fonction publique et du Ministère de l'Éducation Nationale. Sans se montrer expert, le candidat est informé des grandes lignes de l'organisation du système éducatif, c'est à dire avoir un regard ouvert sur la diversité des EPLE, la pluralité des environnements, les principes du service public, les valeurs de l'école, les droits et obligations du fonctionnaire.

Le jury déplore une méconnaissance, par certains candidats, des acteurs du système éducatif, tant au niveau de l'établissement que de l'organisation déconcentrée du ministère de l'Éducation nationale. La terminologie en lien avec les valeurs de la république est trop souvent approximative, les droits et les devoirs de l'enseignant ne sont que trop rarement évoqués.

Les candidats qui ont le mieux réussi savent se saisir des trois temps de la réflexion :

analyse - identification des principes et valeurs en jeu - réaction face à la situation, en proposant des solutions qui témoignent du sens des responsabilités et d'une éthique professionnelle. Ils savent s'emparer de la situation et la contextualiser afin de dérouler une stratégie personnelle honnête et engagée, et établir un dialogue constructif avec les membres du jury.

Lors de l'échange, le jury attend que le candidat fasse preuve de sincérité et de pragmatisme. Il est également attendu que les candidats resituent la question dans un contexte de travail collaboratif. Trop de candidats semblent s'attacher à répondre à la situation posée de manière omnisciente et omnipotente, sans suffisamment se préoccuper de leur environnement professionnel, des ressources locales de l'EPLE, des cadres de l'établissement. Ces derniers, s'ils sont spontanément envisagés en qualité de décisionnaires, ne le sont pas assez dans leur rôle de conseil et d'appui aux équipes.

Communication orale et non verbale.

La présentation des candidats était d'une manière générale fluide et maîtrisée. Le jury est par ailleurs conscient que le candidat est dans une situation exceptionnelle qui peut engager du stress, mais il est néanmoins attendu une posture positive et engagée, ouverte et dynamique, en adéquation avec la fonction d'enseignant qu'il devra incarner (occupation de l'espace, attention portée à l'auditoire, volume sonore adapté, ...). Certains ont pu avoir une attitude inadaptée (posture trop décontractée voire nonchalante ou exagérément rigide et solennelle).

Par ailleurs, l'enseignement exige une maîtrise du langage manifeste et un champ lexical lié aux spécialités. Certains candidats se satisfont d'un vocabulaire imprécis ou de l'emploi de mots répétitifs. L'emploi d'un vocabulaire maîtrisé et précis est attendu, ce dernier pouvant être explicité si nécessaire dans l'échange. Toute approximation, toute incongruité, toute invention lexicale participent d'un propos imprécis et maladroit. La clarté d'expression est l'une des aptitudes d'un enseignant, l'épreuve d'entretien permet de la révéler.

Les questions de mise en situation requièrent une réactivité et une mobilisation rapide des connaissances. Certains candidats, moins mobiles dans leur réflexion, ont laissé paraître une difficulté à atteindre une formulation concise (propos délayé, cherchant à combler). Les candidats qui ont le mieux réussi savent démontrer leur motivation à travers des réponses sensibles et savent faire preuve de qualités relationnelles et humaines tout au long de l'échange. À ce titre, les candidats sont invités à davantage se penser comme de futurs collègues et engager un véritable dialogue avec le jury. Toute attitude timorée, voire scolaire, ne permet pas de se manifester comme un candidat à même de prendre rapidement en charge un groupe d'élèves en classe. À l'opposé, toute attitude hautaine et égocentrée est pénalisante. L'objet de cet entretien est de bien montrer son aptitude à réagir à des situations particulières – en s'appuyant potentiellement sur les différents personnels de l'établissement – et non pas de faire-valoir de façon forcée ses seules aptitudes personnelles.

Ainsi, en conclusion, l'épreuve d'entretien de ce troisième concours du CAPET design et métiers d'art offre l'opportunité aux candidats de valoriser leurs expériences, quelles qu'en soient leurs diversités (parcours scolaire, universitaire, associatif, professionnel et personnel) et de s'inscrire dans le cadre du recrutement de futurs enseignants pour la rentrée prochaine. Elle ne peut se révéler pleinement satisfaisante du point de vue des membres du jury si un socle de connaissances du cadre institutionnel propre à l'Education nationale n'est pas intégré.

De ce fait, tout au long de l'entretien, une posture de pédagogue est attendue, à la fois mature et ouverte au dialogue, le jury évaluant la capacité du candidat à l'incarner et l'explicitier, en appréhendant l'environnement éducatif dans la pluralité de ses ressources et enjeux.